

Frankfurter Str. 142 – 190  
D- 51065 Köln



Tel.-Nr. 0221 699 98-0  
Fax-Nr. 0221 69 71 21  
E-Mail: info@acla-werke.de

page: 1  
édition 2.02

**Déclaration de Conformité:**

- **Déclaration de Conformité au règlement REACH (1907/2006/CE), Liste des Candidates SVHC du 17.01.2022**
- **Directive RoHS (2011/65/UE et 2015/863/UE)**
- **Directive WEEE (2012/19/UE)**
- **ELV (2000/53/CE)**
- **POP ((UE) 2019/1021)**
- **Minéraux de conflit**

Mesdames, Messieurs,

En tant que fabricant d'articles techniques en élastomères de polyuréthane, nous sommes un "utilisateur en aval" (producteur d'articles) conformément au règlement REACH. Les obligations dues à la production et à la mise sur le marché de substances / produits chimiques pour le pré-enregistrement et l'enregistrement (ECHA) ne nous sont pas applicables. Nos produits sont des articles et ne peuvent donc pas être définis comme des substances ou des préparations. En outre, aucune substance n'est libérée par nos articles dans des conditions d'utilisation normales et prévisibles. Par conséquent, ACLA-Werke GmbH n'est pas soumise à l'obligation d'enregistrement ni à l'obligation d'établir des fiches de données de sécurité. Afin de garantir à nos clients un approvisionnement continu en produits fiables et sûrs, nous nous assurons que nos fournisseurs répondent à toutes les exigences en matière de substances et de matériaux chimiques. Selon les informations de nos fabricants, les matériaux que nous utilisons ne contiennent aucune substance de la liste des candidates SVHC de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA 223 substances; en date du 17.01.2022) ou les valeurs limites maximales autorisées sont respectées. Ainsi, ACLA-Werke GmbH ne fournit pas non plus de produits relevant du règlement SCIP.

Dès que nous apprenons que nos produits font l'objet d'une notification conformément à l'article 33, nous vous en informons sans que vous ayez à le demander. Les exigences du règlement européen REACH sont connues d'ACLA-Werke. Une base de données a été créée chez ACLA-Werke dans laquelle les substances, préparations et produits utilisés sont répertoriés pour tous les produits.

Nous déclarons par la présente, sur la base des informations fournies par nos fournisseurs, que les produits d'ACLA-Werke sont conformes aux exigences du règlement REACH.

En outre, nous confirmons que nos produits sont conformes aux directives suivantes et qu'ils sont fabriqués conformément à leurs exigences applicables:

- 2011/65/UE (RoHS II)
- 2015/863/UE (RoHS III)
- 2012/19/UE (WEEE)
- 2000/53/CE (ELV)
- 2003/11/CE (PentaBDE / OctaBDE) & 2006/122/CE (PFOS)
- (UE) 2019/1021 (POP)

ACLA-Werke GmbH confirme également que les produits que nous fournissons ne contiennent pas de matériaux de conflit (3TG) tels que définis dans la loi Dodd-Frank ou via la Conflict-Free Sourcing Initiative (CFSI).

Avec nos sincères salutations

Cologne, 31.01.2022

.....  
signature  
Dipl. Kfm. Gerhard Kieffer  
(Directeur général)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Daniel Seidlitz, coordinateur REACH (daniel.seidlitz@acla-werke.de)

Note: Cette déclaration de conformité est basée sur les informations fournies par nos fournisseurs. Nous n'acceptons aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies par nos fournisseurs.